

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

AMENDEMENT

N ° AS155

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer et M. Dunoyer

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.